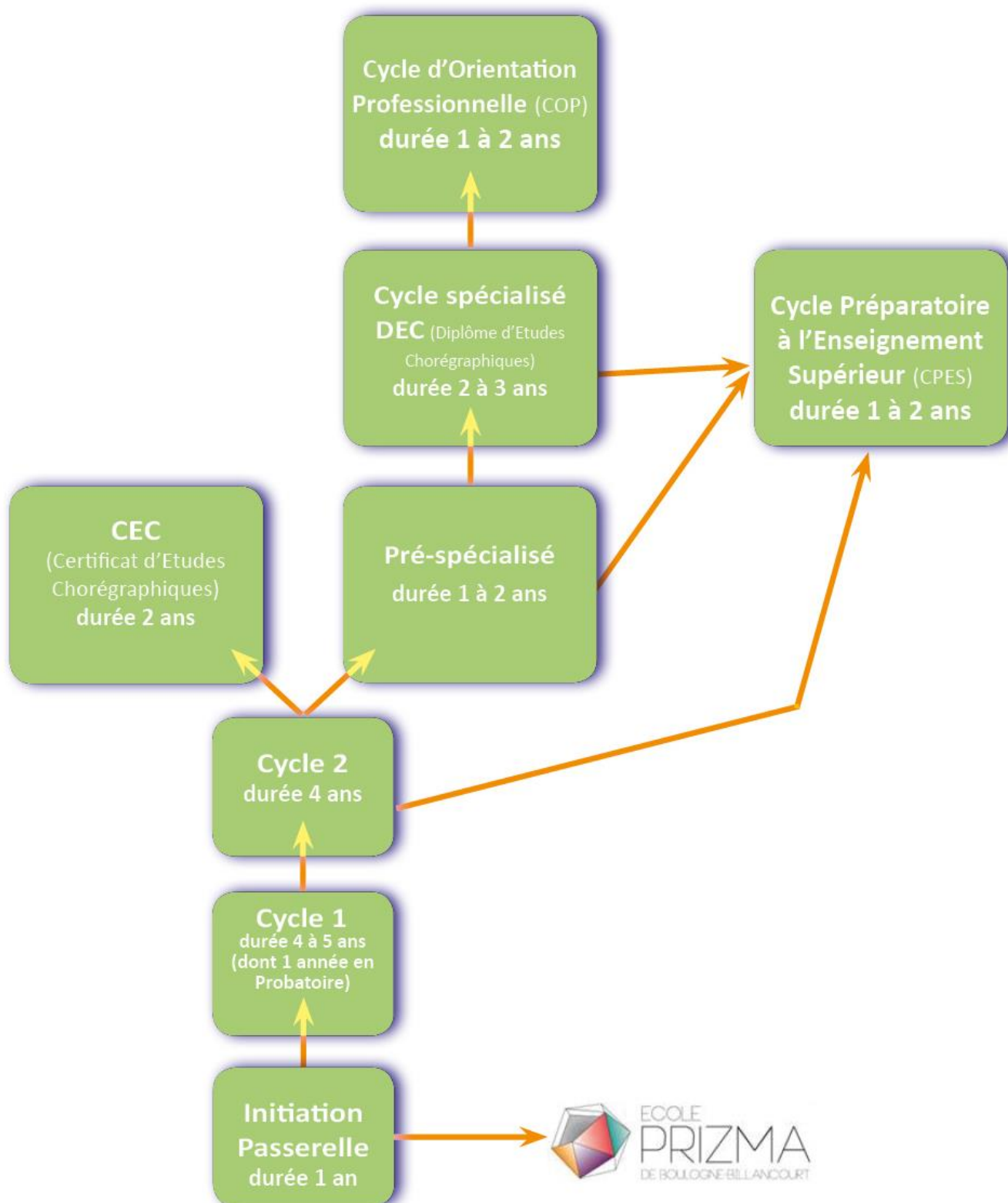


## SCHÉMA DU CURSUS DANSE CLASSIQUE



# INITIATION-PASSERELLE

## Objectifs pédagogiques Organisation

Outre le cursus complet en 3 cycles, **une phase d'initiation** est proposée hors temps scolaire en partenariat avec l'Ecole PRIZMA. La durée de cette phase est de **1 année maximum**, le temps de **cours hebdomadaire est de 1h**.

**Contenu de l'enseignement** : éveil de la perception, de la créativité et de la sensibilité artistique, prise de conscience de l'écoute des sensations, approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse.  
Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres.

## Suivi pédagogique

### 1 - Évaluation

- Le **suivi pédagogique** est assuré par les professeurs en charge des cours.
- Les aptitudes des enfants pour la danse et leurs motivations par rapport aux rythmes d'enseignement proposés sont évaluées au cours de l'année scolaire par un **contrôle continu**.  
Les parents sont informés de la progression de leur enfant par un **bulletin d'évaluation**.
- Les élèves ne passent pas d'examen.

### 2 - Décisions de fin d'année

Une synthèse de cette évaluation est transmise en fin d'année scolaire à une commission, constituée de représentants des deux établissements, qui statue sur une orientation pour l'année suivante.

#### Décision de la commission :

- ⇒ orientation structure Conservatoire (admission en probatoire cycle 1, 1<sup>ère</sup> année)
- ⇒ orientation structure École PRIZMA
- ⇒ pas d'affectation

Les décisions sont publiées par voie d'affichage.

## Admission Inscription

### L'admission se fait sur concours d'entrée

Ces niveaux s'adressent aux jeunes enfants débutant la danse inscrits en classe scolaire de niveau CP pour l'année considérée.

# PROBATOIRE

## Objectifs pédagogiques Organisation

Le Probatoire s'adresse aux jeunes enfants lors de leur première année en Danse Classique au CRR de Boulogne-Billancourt. L'objectif pédagogique de l'année probatoire est de vérifier les aptitudes des enfants pour la danse classique et leurs motivations par rapport aux rythmes d'enseignement proposés.

*L'emploi du temps est défini par l'équipe pédagogique.*

## Suivi pédagogique Évaluation

Le **suivi pédagogique** est assuré par les professeurs en charge du cours. Les aptitudes des enfants et leurs motivations sont évaluées au cours de l'année scolaire par un **contrôle continu**. Les parents sont informés de la progression de leur enfant par deux **bulletins d'évaluation** (appréciations du professeur et assiduité). Les élèves ne passent pas d'examen mais une mise en situation.  
A l'issue du probatoire, une commission statue pour l'entrée en Cursus Cycle 1.

#### Décisions de la commission :

- ⇒ Entrée en cursus 1.1, 1.2, 1.3 ou 1.4
  - ⇒ Maintenu en Probatoire seconde année
  - ⇒ Réorientation (année probatoire dans une autre discipline dansée)
  - ⇒ Fin de scolarité
- L'évaluation prise en compte par la commission de fin d'année probatoire sera le contrôle continu en danse et la mise en situation.

## Admission Inscription

### L'admission se fait sur concours d'entrée

*Programme du concours : participation à un cours éliminatoire.*

# CYCLE 1

Le cursus comprend un ensemble de disciplines indissociables induisant des enseignements complémentaires en termes de pratique et d'apports théoriques. La progression dans les degrés des pratiques chorégraphiques est indépendante de la progression dans les degrés de formation musicale. Les élèves participent au titre de leur scolarité aux activités publiques du conservatoire.

**Objectifs pédagogiques :** Le cycle 1 a pour objectif l'approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique, l'acquisition des éléments techniques de base et la découverte des œuvres chorégraphiques.

La durée du cycle est de 4 à 5 ans

Organisation du cycle (h/hebdo)	DEGRES	MATIERES OBLIGATOIRES		MATIERE OPTIONNELLE
		DANSE CLASSIQUE	FORMATION MUSICALE	INITIATION JAZZ
	1.1	2h	X	X
	1.2	3h	Voir Cursus FMD	
	1.3	3h30		
	1.4	4h30, 1h préparation pointes		1h (selon avis du professeur)

La progression à l'intérieur du cycle est conditionnée par une **évaluation continue**. Elle a pour fonction fondamentale de situer l'élève dans sa progression personnelle et au sein d'un groupe, de définir et d'expliciter les objectifs de l'équipe pédagogique.

Suivi pédagogique	CONTROLE CONTINU		ÉVALUATION   ÉCHEANCES DE FIN D'ANNEE
	1.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ appréciations du professeur et assiduité</li> <li>➤ mise en situation (événements de classe variés se déroulant au cours de l'année scolaire organisés par l'enseignant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📄 <b>bulletin d'évaluation</b> : appréciations du professeur et assiduité</li> </ul>
1.2 1.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ appréciations du professeur et assiduité</li> <li>➤ mise en situation (organisée par le corps professoral)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📄 <b>bulletin d'évaluation</b> : appréciations du professeur et assiduité</li> <li>En cas de résultat insuffisant et après avis du Directeur, possibilité d'être convoqué devant le jury de fin de cycle qui peut mettre fin à la scolarité.</li> </ul>	
1.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ appréciations du professeur et assiduité</li> <li>➤ mise en situation (voir examen de fin de cycle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📄 <b>bulletin d'évaluation</b> : appréciations du professeur et assiduité</li> <li>📄 <b>examen public de fin de cycle</b></li> <li>Jury externe disposant des appréciations de l'ensemble du cycle.</li> <li>Décisions du jury :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ certificat de fin de cycle 1</li> <li>➔ certificat de fin de cycle 1, admis en cycle 2 Classique</li> <li>➔ certificat de fin de cycle 1, admis en cycle 2 Jazz</li> <li>➔ maintenu en cycle 1 (possibilité d'une 5<sup>e</sup> année)</li> <li>➔ non maintenu (fin de scolarité)</li> </ul> </li> </ul>	

• Une **décision de fin de scolarité** dans une des disciplines du cursus entraîne pour la rentrée scolaire suivante, la **non réinscription d'office** dans l'ensemble des matières suivies. En cas **d'absence excusée** (justification écrite) à l'examen terminal de fin de cycle, l'élève devra présenter les épreuves du **concours d'entrée** du cycle immédiatement supérieur à la rentrée suivante.

## Admission Inscription

On accède au cycle 1 par décision de fin d'année à l'issue du probatoire

**Attention : tenir compte des limites d'âge imposées dans ce cycle**

Après l'admission dans le cursus, un niveau d'affectation en formation musicale est précisé par l'administration. Suite au concours d'entrée, le niveau définitif en danse est prononcé à l'issue des vacances de Toussaint.

# CYCLE 2

Ouvert aux élèves qui prendraient des dispositions pour suivre tous les cours du cursus, qu'ils soient inscrits ou non dans un établissement partenaire dans le cadre des Classes à horaires aménagés.

## Objectifs pédagogiques

Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du 1<sup>er</sup> cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines.

La durée du cycle est de 3 à 5 ans

Organisation du cycle (h/hebdo)	DEGRES	MATIERES OBLIGATOIRES			MATIERE OPTIONNELLE	
		DANSE CLASSIQUE	IMPROVISATION	FORMATION MUSICALE	DANSE CONTEMP	DANSE JAZZ
2.1	7h					
2.2	8h		voir cursus FMD	Selon niveau FMD	X	X
2.3	8h technique répertoire (CPES)					
2.4	variations (CPES) Initiation adage (CPES)				1h30	1h30

Suivi pédagogique	CONTROLE CONTINU		ÉVALUATION   ÉCHEANCES DE FIN D'ANNEE	
	2.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>appréciations du professeur et assiduité</li> <li>mise en situation (événements de classe variés se déroulant au cours de l'année scolaire organisés par l'enseignant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>bulletin d'évaluation : appréciations du professeur et assiduité</li> </ul> <p>En cas de résultat insuffisant et après avis du Directeur, possibilité d'être convoqué devant le jury de fin de cycle qui peut mettre fin à la scolarité</p>	
2.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>appréciations du professeur et assiduité</li> <li>mise en situation (voir examen de milieu de cycle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>bulletin d'évaluation : appréciations du professeur et assiduité</li> <li>examen de milieu de cycle</li> </ul> <p>Jury externe disposant des appréciations de début de cycle            Décisions du jury : ⇒ admis en 2.3            ⇒ maintenu en 2.2            ⇒ réorientation            ⇒ non maintenu (fin de scolarité)</p>		
2.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>appréciations du professeur et assiduité</li> <li>mise en situation (organisé par le corps professoral)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>bulletin d'évaluation : appréciations du professeur et assiduité</li> </ul> <p>En cas de résultat insuffisant et après avis du Directeur, possibilité d'être convoqué devant le jury de fin de cycle qui peut mettre fin à la scolarité</p>		
2.4	<ul style="list-style-type: none"> <li>appréciations du professeur et assiduité</li> <li>mise en situation (voir examen de fin de cycle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>examen public de fin de cycle</li> </ul> <p>Jury externe disposant des appréciations de l'ensemble du cycle.            Décisions du jury : ⇒ brevet de fin de Cycle 2 (admis en Pré-spécialisé)            ⇒ brevet de fin de Cycle 2 (admis en CEC)            ⇒ brevet de fin de Cycle 2            ⇒ maintenu (possibilité d'une 5<sup>e</sup> année)            ⇒ non maintenu (fin de scolarité)</p>		

• Une décision de fin de scolarité dans une des disciplines du cursus entraîne pour la rentrée scolaire suivante, la **non réinscription d'office** dans l'ensemble des matières suivies. En cas d'**absence excusée** (justification écrite) à l'examen terminal de fin de cycle, l'élève devra présenter les épreuves du **concours d'entrée** du cycle immédiatement supérieur, à la rentrée suivante.

## Admission Inscription

### On accède au cycle 2

- par décision de jury de la fin de cycle 1
  - par concours d'entrée dans l'un des niveaux du cycle.
- Programme du concours : participation à un cours éliminatoire et présentation d'une variation libre d'environ 1'30 à partir de la classe de 4<sup>e</sup>.
- Attention : tenir compte des limites d'âge imposées dans ce cycle.**
- Après l'admission dans le cursus, un niveau d'affectation en formation musicale est précisé par l'administration.

# CYCLE 3 (CEC)

## Objectifs pédagogiques

Ce cycle a pour objet la capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur.

- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant que langage artistique, et dans l'expérience de l'interprétation | Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques | Développement de l'endurance et approche de la virtuosité

**Il prépare à l'obtention du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)**

La durée du cycle est de 2 ans

Organisation du cycle (h/hebdo)	MATIERES OBLIGATOIRES			MATIERE FACULTATIVE	ECHEANCES DE FIN D'ANNEE   DOMINANTE CLASSIQUE
	DOMINANTE	UNE UV OBLIGATOIRE AU CHOIX			
Suivi pédagogique	DANSE CLASSIQUE	UV COMPLEMENTAIRE JAZZ	UV COMPLEMENTAIRE CONTEMPORAIN	IMPROVISATION	<b>examen de fin d'année (jury externe)</b> Décisions du jury   récompenses décernées : ⇒ U.V. mention très bien ⇒ U.V. mention bien ⇒ mention assez bien, maintenu en CEC ⇒ non maintenu (fin de scolarité)
	4h30	1h30	1h30		

- **Le Certificat d'Études Chorégraphiques est composé de 2 U.V. obligatoires** : UV de Danse classique, UV Complémentaires de Jazz ou Contemporain.

Les mentions très bien ou bien permettent d'obtenir les unités de valeur.

- **Une décision de fin de scolarité** dans une des disciplines du cursus entraîne pour la rentrée scolaire suivante, la non réinscription d'office dans l'ensemble des matières suivies. En cas d'**absence excusée** (justification écrite) à l'examen terminal de fin de cycle, l'élève devra se représenter au **concours d'entrée**.

- Les études dans ce cycle prennent fin avec la plus haute récompense décernée ou lorsque la durée maximale prévue dans le cycle est atteinte, ou par décision du jury.

## Admission Inscription

### On accède au cycle 3 (CEC)

- par décision de jury de fin de cycle 2 ou de cycle 3 pré-spécialisé
- par concours d'entrée | **Attention : tenir compte des limites d'âge imposées dans ce cycle.**  
Programme du concours : participation à un cours éliminatoire et présentation d'une variation libre d'environ 1'30.

# CYCLE PRÉ-SPECIALISÉ

Ouvert aux élèves qui prendraient des dispositions pour suivre tous les cours du cursus, qu'ils soient inscrits ou non dans un établissement partenaire dans le cadre des Classes à horaires aménagés.

## Objectifs pédagogiques

Ce cycle est ouvert aux élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur et/ou ayant le projet d'exercer une activité professionnelle dans le champ de l'art chorégraphique.

- Accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle | Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation | Lecture analytique et construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées | Développement de l'endurance et de la virtuosité

**Il prépare à l'entrée en cycle 3 spécialisé (DEC)**

La durée du cycle est de 1 à 2 ans

Organisation du cycle (h/hebdo)	MATIERES OBLIGATOIRES				MATIERE FACULTATIVE	ECHEANCES DE FIN D'ANNEE DOMINANTE CLASSIQUE
	DANSE CLASSIQUE	UV COMPLEMENTAIRE JAZZ	UV COMPLEMENTAIRE CONTEMPORAIN	FORMATION MUSICALE		
Suivi pédagogique	9h cours techniques, variations (CPES), adage (CPES), répertoire (CPES)	1h30	1h30	Voir cursus FMD	IMPROVISATION Selon niveau FMD	<b>examen de fin d'année (jury externe)</b> Décisions du jury   récompense décernée : ⇒ admis en DEC ⇒ maintenu en pré-spécialisé ⇒ obtention du CEC ⇒ réorientation en CEC ⇒ non maintenu (fin de scolarité)

- Les études dans ce cycle prennent fin avec l'entrée en DEC ou lorsque la durée maximale prévue dans le cycle est atteinte, ou par décision du jury.

## Admission Inscription

### On accède au cycle 3 pré-spécialisé

- par décision de jury de fin de cycle 2
- par concours d'entrée | **Attention : tenir compte des limites d'âge imposées dans ce cycle.**  
Programme du concours : participation à un cours éliminatoire et présentation d'une variation libre d'environ 1'30.  
Après l'admission dans le cursus, un niveau d'affectation en formation musicale est précisé par l'administration.

# CYCLE SPÉCIALISÉ (DEC)

Ouvert aux élèves qui prendraient des dispositions pour suivre tous les cours du cursus, qu'ils soient inscrits ou non dans un établissement partenaire dans le cadre des Classes à horaires aménagés.

## Objectifs pédagogiques

Ce cycle est ouvert aux élèves qui ambitionnent de poursuivre leur apprentissage dans les établissements d'enseignement supérieur et/ou ayant le projet d'exercer une activité professionnelle dans le champ de l'art chorégraphique.

- Accomplissement de la dimension artistique en tant que projet de réalisation personnelle | Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation | Lecture analytique et construction d'une perception critique des œuvres chorégraphiques rencontrées | Développement de l'endurance et de la virtuosité

**Il prépare à l'obtention du Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)**

La durée du cycle est de 2 à 3 ans

Organisation du cycle (h/hebdo)	MATIERES OBLIGATOIRES						MATIERE FACULTATIVE	ECHEANCES DE FIN D'ANNEE   DOMINANTE CLASSIQUE
	DANSE CLASSIQUE	UV COMPL. JAZZ	UV COMPL. CONTEMPORAIN	FORMATION MUSICALE	ANATOMIE-PHYSIOLOGIE	HISTOIRE DES DANSES	IMPROVISATION	
suivi pédagogique	9h cours techniques, variations (CPES), adage (CPES), répertoire (CPES)	1h30	1h30	Voir Cursus FMD	2h	2h	Selon Niveau FMD	<p>↳ examen de fin d'année (jury externe)</p> <p>Décisions du jury   récompenses décernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ U.V. mention très bien</li> <li>↳ U.V. mention bien</li> <li>↳ mention assez bien</li> <li>↳ maintenu en DEC</li> <li>↳ non maintenu (fin de scolarité)</li> </ul>

- Le Diplôme d'études Chorégraphiques est composé de 6 U.V. obligatoires. Les mentions très bien ou bien permettent d'obtenir les unités de valeur.
- Une décision de fin de scolarité dans une des disciplines du cursus entraîne pour la rentrée scolaire suivante, la non réinscription d'office dans l'ensemble des matières suivies. Les études dans ce cycle prennent fin avec la plus haute récompense décernée ou lorsque la durée maximale prévue dans le cycle est atteinte, ou par décision du jury.

## Admission Inscription

### On accède au cycle 3 spécialisé (DEC)

- par concours d'entrée
  - par décision de jury de fin de cycle 3 pré-spécialisé
- Programme du concours : participation à un cours éliminatoire et présentation d'une variation libre d'environ 1'30.
- Après l'admission dans le cursus, un niveau d'affectation en Formation Musicale est précisé par l'administration.

# CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP)

## Objectifs pédagogiques

Le cycle d'orientation professionnelle a pour objectif la préparation de l'étudiant à la poursuite d'études supérieures artistiques ou à son entrée dans la vie active. L'étudiant admis dans cette classe se voit proposer un enseignement individualisé basé sur son projet professionnel.

La durée du cycle est de 1 à 2 ans

## Organisation du cycle

Le nombre d'années dans le cycle est fonction du projet d'études établi. Un bilan est fait à la fin de la 1<sup>ère</sup> année pour décider de la poursuite ou non des études dans le cursus.

## suivi pédagogique

### ↳ Définition du projet d'études

L'étudiant admis est placé sous la responsabilité d'un professeur-tuteur. Le contenu du cursus est défini et validé par le Directeur. Il fait alors l'objet d'un contrat de formation pour la durée de la scolarité de l'étudiant.

### ↳ Organisation de la formation

La formation s'appuie principalement sur la mise en situation et vise à la responsabilisation des étudiants : préparation de spectacles, tutorats pédagogiques auprès de jeunes élèves, montage de projets de diffusion, rapport à la création. Un dossier d'étudiant est tenu à jour par l'étudiant, professeur-tuteur et le responsable du département danse.

### ↳ Validation de la formation

A l'issue de la scolarité, une attestation reprenant le contenu de la formation (appréciations des enseignants, archivages des productions artistiques, et/ou résultats lors d'échéances professionnelles extérieures ...) est établie par le Directeur.

## Admission Inscription

L'inscription dans ce cycle est réservée aux étudiants détenteurs au **minimum d'un D.E.C. complet** (ou d'un diplôme similaire pour les candidats étrangers). L'administration est amenée à se prononcer sur la validation éventuelle d'une équivalence de diplôme.

**Admissibilité : présélection sur dossier** comprenant, une **demande d'inscription**, un document précisant le **projet d'études** (validation des acquis, motivations concernant l'orientation professionnelle, domaine de recherche et tout élément complémentaire).

**Admission par concours** (Programme : participation à un cours éliminatoire et présentation d'une variation libre d'env. 1'30)

Le concours comporte des **épreuves techniques** et un **entretien avec le jury** permettant le cas échéant de préciser le projet personnel.

# CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CPES)

## Objectifs pédagogiques

Atteindre un niveau de pratique technique et artistique optimisant la réussite aux concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur danse | en approfondissant les apprentissages par un éventail équilibré d'enseignements pratiques et théoriques | en motivant et responsabilisant les élèves par l'expérience régulière de la scène | en stimulant le sens artistique par la découverte d'artistes transmetteurs.

La durée du cycle est de 1 à 2 ans

Organisation du cycle	CPES CLASSIQUE													
	DANSE CLASSIQUE, ATELIERS, COMPOSITION, REPERTOIRE, VARIATIONS, ADAGE	DANSE COMPLEMENTAIRE JAZZ	DANSE COMPLEMENTAIRE CONTEMPORAIN	ANATOMIE-PHYSIOLOGIE	FMD	IMPROVISATION	ART D'ETRE SPECTATEUR	HDD	PRESTATIONS SCENIQUES	2BDANSE	MASTER CLASS	CULTURE GENERALE AUTOUR DES FORMATIONS ET DES METIERS DE LA DANSE	SUIVI INDIVIDUEL	
Hebdomadaire 23h au minimum	12h30	1h30	1h30	1h30	1h30	1h	/	1h30	/	2h	/	/	/	
Sur 2 ans 1522h au minimum	800h	96h	96h	96h	96h	64h	20 spectacles	96h	30h	128h	12h	Six demi-journée	8h	
Unités d'Enseignement	UE1	UE2	UE2	UE2	UE2	UE2	UE3	UE3	UE4	UE4	UE4	UE4	UE4	
Evaluation	Contrôle continu	Contrôle continu	Contrôle continu	Contrôle continu	Contrôle continu	Contrôle continu	Livret de l'étudiant	Contrôle continu	Présentations	Présentiel	Présentiel	Livret de l'étudiant	Livret de l'étudiant	

Obligation de se présenter à un concours d'entrée dans une structure d'enseignement supérieur au plus tard la 2<sup>ème</sup> année

- UE1 : Discipline principale
- UE2 : Discipline complémentaire
- UE3 : Culture chorégraphique
- UE4 : Préparation à l'enseignement supérieur

## Admission Inscription

**Admission par concours** : Pas de prérequis.

Le concours comporte la **participation à un cours** et un **entretien avec le jury** permettant le cas échéant de préciser le projet personnel.

# DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES (CONTEMPORAINE, JAZZ)

## Objectifs pédagogiques

La **Discipline complémentaire** a pour objectif le développement et le renforcement de compétences de l'élève danseur du CRR de Boulogne-Billancourt dans une discipline chorégraphique complémentaire de sa discipline principale.  
L'élève admis dans une discipline complémentaire se voit proposer un enseignement individualisé en rapport à son projet professionnel (sous réserve de compatibilité d'emploi du temps).

## La durée de la discipline complémentaire est de 1 à 3 ans

## Organisation De la discipline complémentaire

Le nombre d'années dans la discipline complémentaire est de trois ans maximum.  
Un bilan est fait en janvier de la 1<sup>ère</sup> année puis à la fin de chaque année pour décider de la poursuite ou non des études de l'élève dans la discipline complémentaire.

## Suivi pédagogique

### ↳ Suivi pédagogique

L'élève admis est placé sous la responsabilité d'un professeur. Le contenu de la discipline complémentaire est défini et validé par le responsable du département danse. Il fait alors l'objet d'un contrat de formation pour la durée de la scolarité de l'étudiant en discipline complémentaire.

### ↳ Organisation

L'emploi-du-temps de la discipline chorégraphique principale n'est pas aménageable au profit de la discipline complémentaire.  
La participation aux événements de la discipline complémentaire ne peut se faire qu'avec l'accord du professeur de la discipline principale.  
L'élève inscrit en discipline complémentaire devra suivre un minimum de trois cours dans cette discipline complémentaire.

### ↳ Validation de la formation

A l'issue du parcours en discipline complémentaire et après accord du professeur responsable, l'élève présente l'examen de fin d'année afin d'obtenir un Certificat ou un Diplôme d'études chorégraphique dans la discipline complémentaire.  
Une attestation reprenant le contenu de la formation de l'élève en discipline complémentaire est également établie par le responsable de la danse et le professeur responsable de la discipline complémentaire.

## Admission Inscription

L'inscription dans la discipline complémentaire est réservée aux élèves suivants un cursus chorégraphique au CRR de Boulogne-Billancourt en danse classique au **minimum dans le niveau Pré-spécialisé**.

↳ **Admissibilité : Sur dossier** comprenant, une **demande d'inscription**, un document précisant la motivation et l'autorisation du professeur responsable de la discipline chorégraphique principale.

↳ **Admission sur concours** : participation à un cours éliminatoire et présentation d'une variation libre d'env. 2 mn, **épreuves techniques et court entretien avec le jury** permettant le cas échéant de préciser le projet personnel.

## Inscription Facturation

L'admission en discipline complémentaire pourra se faire en première, deuxième ou troisième année selon le niveau de l'élève dans son parcours chorégraphique principal.

↳ **Facturation** : La discipline complémentaire fait l'objet d'une facturation spécifique en sus de la facturation de la discipline chorégraphique principale à l'exception des étudiants inscrits en COP dont la discipline complémentaire fait partie du projet professionnel.

# 2BDANSE

## Objectifs pédagogiques

Le **2BDanse** a pour objectif de confronter l'étudiant aux langages chorégraphiques actuels et aux répertoires par le biais d'intervenants du monde de la danse (chorégraphes, danseurs, pédagogues).

Se familiariser avec la scène afin de mieux appréhender les conditions spécifiques au spectacle en multipliant les manifestations |

Développer son autonomie au sein d'un groupe | S'adapter aux différentes propositions chorégraphiques (composition/ improvisation) |

Approfondir le travail de danseur-interprète tout en renforçant sa singularité gestuelle.

## Durée de la formation : par session

## Organisation

Le nombre de sessions dans le 2BDanse est fonction du projet d'études établi avec le responsable du département Danse.

## Suivi pédagogique

### ↳ Organisation des sessions

La formation est dispensée par un intervenant invité et vise à préparer l'étudiant au métier de danseur-interprète. Sa participation ainsi que son implication fait l'objet d'une évaluation par session.

### ↳ Validation de la formation

A l'issue de chaque session, une attestation reprenant le contenu de cette dernière (appréciations des intervenants, archivages des productions artistiques, et/ou résultats lors d'échéances professionnelles extérieures ...) est établie par le Directeur.

## Admission

L'inscription au 2BDanse est réservée aux étudiants inscrits en Cycle spécialisé et CPES.



# FORMATION MUSICALE POUR LES DANSEURS

Le niveau de formation musicale danseur est indépendant du niveau de danse. Après l'admission dans le cursus, un niveau d'affectation est précisé par l'administration.

## SUIVI PEDAGOGIQUE | ORGANISATION

Le cursus se déroule en 3 cycles.

Suite au contrôle commun du mois de janvier, les professeurs peuvent proposer un changement de niveau, dans le cycle, soumis à l'accord du Directeur.

Pour présenter l'U.V. complémentaire de formation musicale danseur DEC, l'élève doit suivre le cours d'improvisation.

CYCLES	DEGRES	CONTROLE CONTINU	EVALUATION   ECHEANCES DE FIN D'ANNEE
COURS DE RYTHMIQUE	1.2 1.3 1.4 primaire (45 mn)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ appréciations du professeur et assiduité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📄 bulletin d'évaluation : appréciations du professeur et assiduité</li> </ul>
CYCLE 1 Durée : 1 à 3 ans	1.4 collège (1h)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ appréciations du professeur et assiduité</li> <li>➤ contrôle commun</li> <li>➤ mise en situation (voir examen de fin de cycle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📄 bulletin d'évaluation : appréciations du professeur et assiduité</li> <li>📄 examen de fin de cycle   décisions du jury                             <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ admis en cycle 2</li> <li>⇒ maintenu en cycle 1</li> <li>⇒ non maintenu (fin de scolarité)</li> </ul> </li> </ul>
CYCLE 2 Durée : 1 à 3 ans	2.3 2.4 (1h15)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ appréciations du professeur et assiduité</li> <li>➤ contrôle commun</li> <li>➤ mise en situation (voir examen de fin de cycle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📄 bulletin d'évaluation : appréciations du professeur et assiduité</li> <li>📄 examen de fin de cycle   décisions du jury                             <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ admis en cycle 3</li> <li>⇒ maintenu en cycle 2</li> <li>⇒ non maintenu (fin de scolarité)</li> </ul> </li> </ul>
CYCLE 3 Durée : 1 à 3 ans	DEC1 DEC2 (1h30) Improvisation (1h)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ appréciations du professeur et assiduité</li> <li>➤ mise en situation (voir examen de fin de cycle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>📄 examen de fin de cycle   décisions du jury   récompenses décernées (jury externe)                             <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ U.V. mention Très bien ou Bien</li> <li>⇒ mention assez-bien</li> <li>⇒ sans récompense maintenu</li> <li>⇒ non maintenu (fin de scolarité)</li> </ul> </li> </ul>

Un examen de fin de cycle ne peut être présenté plus de deux fois.

## ANNEXE 1 TABLEAU DES LIMITES D'ÂGE

CURSUS	TRANCHES D'ÂGES POUR CHAQUE CYCLE						
	INITIATION	1 <sup>ER</sup> CYCLE	2 <sup>E</sup> CYCLE	CEC	PRE-SPECIALISE	DEC	COP
DANSE CLASSIQUE	6/7 ans	8/11 ans	11/15 ans		14/20 ans		15/21 ans
DANSE JAZZ					14/24 ans		15/25 ans
DANSE CONTEMPORAINE			13/15 ans				